Convention de partenariat

13èmes Assises Nationales de la Biodiversité
7èmes Assises Nationales des Espaces Naturels Sensibles
Marseille,
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône/Le Dôme
5, 6 et 7 juillet 2023

L'organisateur :

La SAS IDEAL Connaissances, *ci-après dénommée « idealCO » ;*

Domiciliée : 93 avenue de Fontainebleau, 94276 Le Kremlin-Bicêtre.

Représentant de l'organisateur : Monsieur Philippe BOYER, Président, dûment habilité à cet effet.

Et

La personne morale contractante :

La Métropole Aix Marseille Provence, *ci-après dénommée « la Métropole AMP » ;*

Domiciliée : Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon, 13007 Marseille.

Représentant du contractant : Madame Martine VASSAL, Présidente

Reçu au Contrôle de légalité le 30 juin 2023

RCS Créteil 497 914 556 – SAS au capital de 465 203,40 € - N° Siret 49791455600020 - TVA Intracommunautaire FR37497914556 - APE : 8230Z

Contexte de la mission

La biodiversité, tissu vivant de notre planète, indispensable à notre survie, à notre bien-être, et au développement de nos activités, est un enjeu majeur pour lequel il est urgent d'agir afin de freiner sa dégradation qui s'intensifie et s'accélère. C'est l'objet des Assises Nationales de la Biodiversité (ANB) et des Espaces Naturels Sensibles (ANENS), qui sont devenues au fil des années de véritables instances de concertation, permettant de rassembler de plus en plus d'acteurs, de capitaliser les solutions et de faire émerger les leviers à actionner.

Co-organisées depuis 2011 par IdealCO et les Eco Maires, elles se sont tenues à Pau, Grande-Synthe, Nantes, Montpellier, Dijon, Clermont-Ferrand, Ajaccio, Valenciennes, Massy (91), Lieusaint (77) -en duplex avec la Guadeloupe- et Besançon en 2022 rassemblant de façon transversale 1400 participants dont 900 en présentiel.

Avec plus de deux millions d'habitants, qui en font le troisième plus peuplé de France, le département des Bouches-du-Rhône est un haut lieu de la biodiversité mondiale. Il bénéficie d'un environnement exceptionnel, de milieux, d'écosystèmes et de paysages extrêmement diversifiés : espaces littoraux, massifs de la Sainte-Baume, de la Sainte-Victoire, des Alpilles, Camargue, plaines remarquables …, dont certains sont protégés. Aussi, après le succès du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN qui s'est tenu à Marseille en 2021, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a répondu favorablement à l'appel à candidatures lancé par les Eco Maires et idealCO pour co-organiser la 13ème édition des Assises Nationales de la Biodiversité les 5, 6 et 7 juillet 2023, en partenariat avec les acteurs institutionnels locaux impliqués à ses côtés.

Avec 50 % d'espaces naturels, Aix-Marseille-Provence est la métropole la plus « verte » de France. Consciente de la qualité et de la fragilité de son patrimoine naturel, elle est engagée dans la réalisation d'un atlas métropolitain de la biodiversité, démarche intégrée à l'Agenda environnemental et portée conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône. Elle a un double enjeu : partager le plus largement possible la connaissance sur la biodiversité du territoire et intégrer les enjeux liés à la préservation et la valorisation de la richesse écologique dans les différentes politiques publiques, en particulier d'aménagement et développement.

Aussi, idealCO et les Eco Maires ont proposé à la Métropole Aix Marseille Provence, qui a accepté, d'être partenaire de la 13ème édition des Assises Nationales de la Biodiversité à Marseille les 5, 6 et 7 juillet 2023.

1. Définition du partenariat

La Métropole Aix Marseille Provence bénéficiera en qualité de partenaire d'un affichage et d'un droit d'orientation sur les ANB :

- Droit d'orientation : ce droit s'exerce notamment sur l'orientation des thèmes du programme de la manifestation en accord avec le Comité de Pilotage
- Affichage sur l'ensemble de la manifestation : interventions, affichage du logo sur l'ensemble des documents d'édition dans la rubrique « en partenariat avec », article, édito …
- Invitations
- Présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'espace exposition
- Participation et organisation de temps destinés aux congressistes et au grand public.

Reçu au Contrôle de légalité le 30 juin 2023
RCS Créteil 497 914 556 – SAS au capital de 465 203,40 € - N° Siret 49791455600020 - TVA Intracommunautaire FR37497914556 - APE : 8230Z

2. Engagements réciproques

2.1. Droit d'orientation et construction du contenu

Participation au Comité de Pilotage en présentiel à Marseille ou en visioconférence, chargé de déterminer avec l'ensemble des partenaires les axes stratégiques de l'édition 2023 : thématiques, choix des intervenants à solliciter, partenaires à associer, parties prenantes à mobiliser.

Incluant pour idealCO : préparation des documents de travail, temps de rédaction des comptes-rendus et bilans des échanges, déplacements aux réunions, coordination avec les acteurs…

2.2. Affichage de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble de la manifestation

- **Interventions**
  - Des élus et services pendant les ateliers et séances plénières
- **Visite de sites**
- **Edito de la Présidente**
  - Sur le site internet et dans une des newsletters d'information ou de relance
- **Affichage du logo de la Métropole Aix Marseille Provence sur l'ensemble des supports de promotion dans la rubrique « en partenariat avec »**
  - en couverture de la brochure,
  - sur le guide du participant remis à l'entrée de l'évènement le jour J,
  - sur le site internet dédié à l'évènement,
  - sur les newsletters d'information et de relance diffusées pour la promotion des Assises : 1er save the date, ouverture des inscriptions, newsletters thématiques…
- **Appui à la mobilisation du grand public**

2.3. Présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'espace d'exposition

Reçu au Contrôle de légalité le 30 juin 2023
RCS Créteil 497 914 556 – SAS au capital de 465 203,40 € - N° Siret 49791455600020 - TVA Intracommunautaire FR37497914556 - APE : 8230Z

- Présence sur l'espace exposition à proximité des autres partenaires institutionnels (métrage du stand : 9m²)
- Affichage et mise en valeur de documentation ou autres supports de communication

2.4. Promotion des Assises et invitations

- **Diffusion du programme**
  - Brochure sous format PDF avec code invitation gratuite (hors déjeuner) à diffuser sans limite

- **Invitations déjeuner compris**
  - 8 invitations déjeuner compris par jour (hors intervenants et exposants)

    N.B. : inscription préalable requise (sauf intervenants) sur le site dédié pour remise d'un badge nominatif le jour J

2.5 Hybridation de l'évènement

Les Assises se tiendront en hybride, en présentiel à Marseille et en distanciel via la plateforme eventCO d'IDEAL Connaissances. Celle-ci permet aux participants, intervenants et exposants qui ne pourraient pas se déplacer de participer en direct aux conférences et d'entrer en contact en visioconférence avec les participants et les partenaires.

2.6 Bilan et rendu des Assises Nationales de la Biodiversité et des ENS

- **Réalisation d'une enquête de satisfaction en ligne post événement auprès des participants**

- **Présentation du bilan au 4ème trimestre 2023**
  - Nombre, fonction et origine géographique des participants
  - Appréciation des participants concernant :
    - la manifestation
    - les thèmes des conférences
    - le choix des intervenants
    - les locaux
    - le salon professionnel
    - l'accueil
    - les déjeuners
    - les informations remises sur place
    - le site internet des Assises
  - Appréciation des exposants concernant :

Reçu au Contrôle de légalité le 30 juin 2023
RCS Créteil 497 914 556 – SAS au capital de 465 203,40 € - N° Siret 49791455600020 - TVA Intracommunautaire FR37497914556 - APE : 8230Z

- l'organisation
- l'installation
- la disponibilité des équipes
- l'emplacement et qualité de leur stand

- Actions communication, actions presse, marketing ….

2.7 Participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence participe financièrement à l'organisation des 13ème Assises nationales de la Biodiversité à hauteur de 30 000 Euros TTC.

Le montant des factures est calculé en appliquant le taux de TVA en vigueur selon la nature des engagements.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Versement de 50% à la signature de la convention
- Versement du solde après réception du bilan de l'opération.

3. Rétroplanning

De Février à mai 2023	Réunions avec les collectivités d'accueil /mobilisation des partenaires financiers / co-construction et bouclage du programme / actions de communication …
Juin 2023	Dernières newsletters de relance
5, 6 et 7 juillet 2023	13èmes Assises Nationales de la Biodiversité et 7èmes Assises Nationales des ENS, Marseille
4er trimestre 2023	Bilan des Assises

4. Durée du Partenariat

Le présent partenariat est conclu pour l'année 2023.

5. Modification du partenariat

Toute modification des conditions du présent partenariat devra faire l'objet d'un avenant, sans toutefois que cet avenant puisse remettre en cause les engagements définis par les signataires.

Reçu au Contrôle de légalité le 30 juin 2023
RCS Créteil 497 914 556 – SAS au capital de 465 203,40 € - N° Siret 49791455600020 - TVA Intracommunautaire FR37497914556 - APE : 8230Z

6. Litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige avant de saisir la juridiction compétente.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 20 mai 2023

Le Président d'IDEAL Connaissances	La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Philippe BOYER	**Martine VASSAL**

Reçu au Contrôle de légalité le 30 juin 2023